

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 20 février 2025
A la Médiathèque - ENM**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2500
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Débat d'Orientation Budgétaire
9	4	4	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Guillas
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Dalby
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon, à Mme Subai

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 24 février 2025

Délibération n°2500 – Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2025, soumis au vote du prochain Comité Syndical, sera le cadre de l'action du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD de Villeurbanne pour l'exercice budgétaire 2025.

La loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget (article L 2312-1 du C.G.C.T.).

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité Syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Après vote, les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
TÉL. 04 78 68 98 27



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne



Débat d'orientation Budgétaire 2025

Séance du Comité syndical du 20 février 2025

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2025, soumis au vote du prochain Comité Syndical, sera le cadre de l'action du syndicat mixte de gestion de l'ENM de Villeurbanne pour l'exercice budgétaire 2025. La loi du 6 février 1992 a institué, pour les collectivités locales et leurs groupements, l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire en amont du vote du budget (article L 2312-1 du C.G.C.T.).

Ce document a été réalisé pour servir de base aux échanges lors de la préparation du budget primitif 2025. Il présente :

I/ BILAN BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2024	3
1) Section de fonctionnement	3
2) Section d'investissement	4
II/ ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2025	7
1) Un contexte de tension budgétaire généralisé	8
2) Des engagements maintenus	8
CONCLUSION	12

I/ BILAN BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2024

Dans un contexte de dépenses contraintes élevées, le Syndicat mixte de gestion de l'ENM a maintenu les engagements prioritaires du projet d'établissement 2021-2026.

1) Section de fonctionnement

A Recettes de fonctionnement

Estimées dans le budget primitif 2024 à 6 354 000 € avec une évolution de +1% par rapport au budget prévisionnel 2023, l'augmentation des recettes s'appuyait sur les évolutions suivantes :

- **Stabilité globale des contributions :**

Il convient cependant de distinguer :

- L'augmentation de la participation des collectivités membres, respectivement + 58K€ pour la ville de Villeurbanne soit 3 909 032€ et +13K pour la Métropole de Lyon soit 1 083 650 €.
- La contribution exceptionnelle de 44 900 € de la cité éducative pour le déploiement du projet Orchestre au collège
- La fin du bénéfice du filet sécurité inflation soit - 100 000€ de participation de l'Etat

- **Augmentation des cotisations élèves :**

Prévues en augmentation de 47 000 € avec une évolution d'un tarif moyen de +3 %, les cotisations élèves ont atteint 960 000 € (+40 000 € par rapport au BP), l'école bénéficiant d'un niveau de fréquentation historiquement élevé de 1735 élèves pour l'année scolaire 23-24 et de 1721 élèves en 24-25.

Il convient de noter l'annulation exceptionnelle de rattachements comptables opérée en fin d'exercice 2024 pour un montant de 39 000 € ainsi que le montant effectif important de remboursements de charges sur la sécurité sociale (+ 30 000 € par rapport au BP).

Au total les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 535 738 €, soit + 128 582 € par rapport au budget prévisionnel.

- **B Dépenses de fonctionnement**

Bien que confrontée à des évolutions contraintes des chapitres 011 (augmentation du coût des fluides de 30 000 € notamment) et 012 (revalorisation du point d'indice, augmentation de 5 points d'indices par agent, effet glissement vieillesse technicité pour un montant de 190 000 €), l'ENM a pu maintenir le développement des axes prioritaires du projet d'établissement

(déploiement d'un orchestre au collège pour un montant de 28 500 €, déploiement d'heures dans le cadres des parcours d'éducation artistique 6 000 €), **en bénéficiant notamment d'un effet Noria conséquent** (- 184 000 € de charges de personnel).

Ainsi, initialement prévues à un montant de 5 338 000 € et en **diminution de 1%** par rapport au BP précédent, les charges de personnel constatées en fin d'exercice à **5 303 621 €** confirment cette projection. Les charges à caractère général estimées en hausse de 6% ont finalement atteint **701 674 €** soit une hausse limitée à 3.4% (de CA à CA), les sources principales d'économie ayant été réalisées sur les dépenses de fluide et de prestations de service.

Au total, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 152 920 €, Soit + 66 000 € par rapport au CA 2023.

2) Section d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024 ont été de 133 695 € soit une diminution de 61 500 € par rapport à l'exercice précédent. L'aménagement scénique du Grenier à musiques pour un montant de 20 000 € n'a pu être réalisé en 2024 et le sera en 2025. Il convient également de noter que des investissements exceptionnels tels que l'acquisition du clavecin ou l'achat du parc instrumental pour l'Orchestre au collège avaient été réalisés en 2023.

Tableaux récapitulatifs 2024

	BP 2024 (+DM)	CA 2024	Taux de conso. des crédits	Solde 2024
Section de fonctionnement				
Dépenses				
Charges à caractère général	771 499 €	701 674 €	90,95%	69 825 €
Charges du personnel	5 484 101€	5 303 621 €	96,71%	180 479 €
Autres charges de gestion courante	15 005 €	14 593 €	97,26%	411 €
Charges spécifiques - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000 €	0	0%	1 000
Virement à la section d'investissement	135 000 €	132 502 €	98,15%	2 497 €
Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €		0 €
	550 €	528 €	96,14%	21,23 €
TOTAL	6 407 155 €	6 152 920 €	96,03%	254 235 €

	BP 2024 (+DM)	CA 2024	Taux de conso. crédits	Solde 2024
Section de fonctionnement				
Recettes				
Atténuation de charges	2 000 €	39 237,71€	1961 %	+ 37 237 €
Produit des services, du domaine	920 000 €	997 619 €	108 %	+ 77 619 €
Autres produits de gestion courante	655,50 €	10 121,93 €	1544 %	+ 9 466 €
Dotations subventions et participations	5 126 582	5 131 582	100,10 %	+ 5 000 €
<i>Ville de Villeurbanne</i>	3 953 932	3 958 932	100,13%	+ 5000 €
<i>Métropole</i>	1 083 650	1 083 650	100%	0
<i>Etat</i>	89 000	89 000	100%	0
Produits spécifiques	1 000	259,17	25,9%	- 740,83 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 432 €	23 432 €	100%	0
Résultat 2023 reporté	333 485 €	333 485 €	100%	0
Total	6 407 155 €	6 535 738 €	102,01%	+128 582 €

Solde section Fonctionnement	382 817 €
---------------------------------	------------------

	BP 2024 (+DM)	CA 2024	Taux de conso. crédits	Solde 2024
Section d'investissement				
Dépenses				
Immobilisations incorporelles	6 000 €	5427 €	90,45%	572 €
Immobilisations corporelles	167 916 €	104 835 e	62,43%	63 081€
Opérations d'ordre de transfert entre sections -	23 432 €	23 432 €	100%	0 €
Total	197 349 €	133 695 €	67,74%	63 654 €

	BP 2024 (+DM)	CA 2024	taux consommation crédits	Solde 2024
Section d'investissement				
Recettes				
Subvention d'investissement	54 620 €	49 660 €	90,92%	- 4 959 €
Dotations, fonds divers, et réserves (FCTVA)	15 000 €	27 216 €	181,44%	12 216 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements)	135 000 €	132 502 €	98,15%	-2 497 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Résultat 2023 reporté)	- 7 270 €	- 7 270 €	100%	0
Total	197 349 €	202 110 €	102,41%	4 760 €
Solde Section Investissement	68 414 €			

CONCLUSION DE L'EXERCICE 2024

L'exercice 2024 a permis de conjuguer développement des enjeux prioritaires du projet d'établissement et absorption de nouvelles dépenses contraintes. Le solde excédentaire de la section de fonctionnement à ce stade est estimé à **382 817 €**, soit + 49 000 € par rapport à l'exercice précédent, le solde de la section d'investissement 2024 est quant à lui estimé à

68 414 €.

II/ ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET PRIMITIF 2025

	BP 25	Evolution Par rapport au BP 2024
Section de fonctionnement		
Dépenses		
Charges à caractère général	724 264 €	- 6 %
Charges du personnel	5 435 400 €	- 0,9 %
Autres charges de gestion courante	15 000 €	0,0 %
Charges exceptionnelles	1 000 €	0,0 %
Opérations d'ordre (Amortissements)	135 000 €	0,0 %
TOTAL	6 310 664 €	- 1.5 %

	BP 25	Evolution Par rapport au BP 2024
Section de fonctionnement		
Recettes		
Atténuation de charges	4 000 €	+ 100 %
Opération d'ordre de transfert entre sections	25 000 €	+ 7 %
Produit des services	965 000 €	+ 4,9 %
Participation ville de Villeurbanne	3 934 032 €	+ 0.6 %
Subvention ville via cité éducative	0 €	- 100 %
Métropole	1 083 650 €	0,0 %
Participation Etat	89 000 €	0,0 %
Résultat 2024 reporté	382 817 €	+ 14,7%
TOTAL	6 483 499 €	+ 1.2 %

Marge pour BP 2025 172 835 €

Solde excédentaire 2024 382 817 €

1) Un contexte de tension budgétaire généralisé

Les conséquences de la période d'inflation constatée depuis 2022, la baisse des recettes liées aux droits de mutations ainsi que les mesures de réduction du déficit de l'Etat ont eu un impact important sur les capacités financières des collectivités membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM.

En conséquence, des économies sur le chapitre 011 « Charge à caractère général » ont été réalisées afin de contenir l'évolution des participations de la Ville de Villeurbanne et de la Métropole.

724 264 € sont estimées en dépenses pour le chapitre 011 de l'exercice 2025, soit -6% par rapport au BP 24, ce qui représente 49 500 € d'économie.

Les principales diminutions s'appuient sur les décisions suivantes :

- ✓ Annulation du projet « Camps musical d'été », - 16 500 €
- ✓ Réduction de la participation au projet Demos, - 10 000 €
- ✓ Report des prestations complémentaires de ménage, - 10 000 €
- ✓ Prestations d'entretien du parc instrumental et d'honoraires revues à la baisse, - 13 000€

2) Des engagements maintenus

Malgré ce contexte d'économies à réaliser, l'engagement des collectivités membres permet de mettre en œuvre l'évolution attendue du régime indemnitaire des agents.

• A. Recettes de fonctionnement

Les contributions :

Le protocole financier voté en comité syndical en décembre dernier prévoit une participation financière des collectivités relativement stable par rapport à celle de l'exercice 2024 :

- ✓ **3 934 032 € de la Ville de Villeurbanne**, soit une augmentation de 25 k€ par rapport au BP 24
- ✓ **1 083 650 € de la Métropole de Lyon**, soit un maintien à l'identique par rapport au BP 24.

Il est à noter également la fin de la contribution de 44 900 € de la Cité éducative qui avait accompagné la mise en œuvre du projet Orchestre au collège, la contribution de l'Etat étant quant à elle estimée au même niveau que lors de l'exercice 2024 (89 000 €).

Les cotisations élèves :

Les cotisations des élèves relèvent de deux années scolaires sur l'exercice 2025 :

- L'année 2024-2025 : pour les 5 derniers prélèvements de l'année scolaire, pour lesquels les montants des prélèvements sont estimés à l'identique des trois premiers déjà effectués
- L'année 2025-2026 : pour les 3 premiers prélèvements de l'année scolaire et les facturations en une fois qui ont été estimés en augmentation de 3%

S'appuyant sur un nombre important d'élèves inscrits pour la première partie de l'exercice (1721), les cotisations des élèves sont estimées à 965 000 k€ soit + 45 000 € par rapport au BP 2024.

Les évolutions conjuguées du résultat reporté et des cotisations élèves permettent d'envisager des recettes totales en augmentation de 1.2 % soit 6 483 499 € de recettes de fonctionnement.

• B. Dépenses de fonctionnement

Aux évolutions habituelles du chapitre 012,

- ✓ GVT : + 50 000 €
- ✓ Effet Noria : - 48 000 €
- ✓ Promotion de 2 professeurs d'enseignement artistique hors classe : + 7 500 €

s'ajoutent les mesures nouvelles de revalorisation du régime indemnitaire s'adressant à l'ensemble des agents ainsi que des mesures sectorielles destinées aux enseignants artistiques. Ces mesures entraîneront des dépenses supplémentaires estimées à 120 000 €.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 5 435 400 €, soit une augmentation de 95 000 € par rapport à la même estimation dans le cadre du DOB 2024 et - 0,9 % par rapport au BP 2024 (qui intégrait la marge d'exercice).

Au total les dépenses de fonctionnement sont estimées à 6 310 664 € soit en diminution de 1.5% par rapport au BP 2024 voté.

- C. Section d'investissement

	BP 2025	Evolution par rapport au BP 24
Section d'investissement		
Dépenses		
Immobilisations incorporelles	6 000 €	0%
Immobilisations corporelles	241 714 €	+32%
Reprise sur financement antérieurs	25 000 €	+12%
Total	252 714 €	+29%

	BP 2025	Evolution par rapport au BP 24
Section d'investissement		
Recettes		
Subvention d'investissement	34 300 €	-36%
FCTVA	20 000 €	+30%
Dotation aux amortissements	130 000 €	+28%
Résultat 2024 reporté	68 414 €	+400%
Total	252 714 €	+34%

Les Recettes d'investissement :

L'importance du résultat reporté 2024 ainsi que l'accroissement mécanique de la dotation aux amortissements et du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) permettent à l'ENM de développer les recettes destinées à l'investissement.

Les recettes d'investissement estimées pour 2025 s'élèvent à 252 714 € soit + 34% par rapport au BP 2024

Les Dépenses d'investissement :

Tout en poursuivant les plans d'investissements en biens instrumentaux et techniques (piano, musiques actuelles et amplifiées...), il est notamment prévu au cours de cet exercice :

- ✓ L'aménagement acoustique des salles de l'école (Beethoven, Grenier à Musique)
- ✓ La poursuite des investissements en arts numériques
- ✓ La poursuite des aménagements des espaces de convivialité (foyer Pollock)

En constante augmentation depuis 2019, les dépenses élevées d'investissements inscrites au BP 2025 permettront de mettre en œuvre les aménagements de salles de diffusion initialement prévues en 2024.

CONCLUSION

Balance prévisionnelle 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Prévisionnel dépenses	6 310 664 €
Prévisionnel recettes	6 483 499 € <i>(Dont intégration de l'excédent 2024 de 382 817 €)</i>
Balance	172 835 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Prévisionnel dépenses	252 714 €
Prévisionnel recettes	252 714 € <i>(Dont intégration de l'excédent 2023 de 68 214 €)</i>

Réflexions proposées au débat :

Il est proposé d'inscrire les 172 835 € restant en balance en fonctionnement au chapitre 012.